

Rapporteur : M. MARTIN

49844

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Raccordement au réseau de chaleur du centre d'incendie et de secours de La Bouexière

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 293B ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

La commune de La Bouëxière a construit une chaufferie bois afin de desservir des bâtiments publics dans la zone d'aménagement concerté via un réseau de chaleur. A cet effet, les installations techniques prévues pour le raccordement du futur centre d'incendie et de secours de La Bouëxière ont été prévues dans la chaufferie bois.

Liffré-Cormier Communauté, dans le cadre de sa compétence réseau de chaleur, a repris l'exploitation de cette chaufferie bois.

La phase d'étude relative à la construction du nouveau centre d'incendie et de secours sur la commune de La Bouëxière se termine. La livraison du centre d'incendie et de secours est prévue courant 2026.

Liffré-Cormier Communauté propose donc au Département de raccorder le nouveau centre d'incendie et de secours à ce réseau de chaleur.

Les travaux nécessaires au raccordement du site seront réalisés en partie par Liffré-Cormier Communauté et financés par le Département en application des modalités définies via le paiement d'un droit de raccordement. La suite des travaux nécessaires au raccordement sera réalisée dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours.

Les frais de raccordement au réseau de chaleur s'élèvent à 15 000 euros TTC.

Le raccordement au réseau de chaleur permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à un mode de chauffage au gaz.

Il est donc proposé de passer une convention avec Liffré-Cormier Communauté afin de définir les modalités techniques et financières du raccordement du centre d'incendie et de secours de La Bouëxière au réseau de chaleur urbain, pour un montant de 15 000 euros TTC.

Décide :

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Liffré-Cormier Communauté, fixant les modalités techniques et financières du raccordement du centre d'incendie et de secours au réseau de chaleur urbain, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la police d'abonnement du réseau de chaleur de Liffré-Cormier Communauté.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024

ID : CP20242622

Pour extrait conforme